

Tous les règlements doivent être adressés à:
VIESSMANN FRANCE SAS
BP 33
57380 FAULQUEMONT

VIESSMANN

Afin de faciliter le traitement de vos chèques
et virements, merci de préciser le n° de compte
client et les n° des factures/avoirs concernés.

Facture établie par:
Viessmann France SAS
Boîte post. 33
57380 Faulquemont
France
Agence de Toulouse
Allée du Lac - BP 28101
31681 LABEGE CEDEX
Téléphone: 0969 326 326
Télécopie: 05 62 19 20 40

Viessmann Holding International GmbH · 35107 Allendorf (Eder)

59 31B3 4CF0 9A 6000 0B07
DV 10.25 0,88 Deutsche Post
P.P. / PRIORITY



JMCE
JM CONCEPT ENERGIE
1109 ROUTE DE LA GREZE
46130 LOUBRESSAC
FRANCE

Facture n°
Client n°

0694135049
1200509305

du 04.10.2025
-Original-

Donneur d'ordre:

JMCE
JM CONCEPT ENERGIE
46130 LOUBRESSAC

Destinataire:

Jean-Christophe Depraete
Lieu dit Les Bourrus
46130 Gintrac-Gintrac

Réf.Cde: BPA DEPRAETE

du 04.10.2025

Don.d'ordre

Livraison:

N° TVA: FR20839857075

N°Cde 660281540

Condition livraison: DAP

Région: 061002 ZAFK 0600

Numéro d'ord 202014047

du 23.09.2025

Pos.	Livraison	Désignation	Matériel	Quantité	Prix unitaire	Remise	Total:
		Adresse d'installation:					
		Jean-Christophe Depraete Lieu dit Les Bourrus 46130 Gintrac-Gintrac					
		N° de fabricant: 7190614621723104 Corps de chaudière WS3A 26 kW					
10	30.09.2025	Assist.techn. sur site chaud. <70kW (hors pièces détachées)	7028712	1	320,00		320,00
		Total H.T.					320,00
	20,00 %	TVA	320,00				64,00
		Montant total TTC en EUR					384,00
		DATE D'ECHEANCE: 30.11.2025 PRLV					

VISSMANN FRANCE SAS
BP 33 - 57380 FAULQUEMONT
- SIRET 493 391 114 00011
- R.C.S. METZ 2006 B 172

- BNP PARIBAS METZ: IBAN: FR76 3000 4004 5100 0262 2204 862, BIC: BNPAFRPPCNA
- CIAL Metz: IBAN: FR76 3008 7334 4000 0205 7510 191, BIC: CMCIFRPPXXX
- Identifiant T.V.A. FR 11 493 391 114
- Société par actions simplifiée au capital de 1 700 000 €

Sur www.viessmann.fr
les professionnels ont accès
à leur espace "Pro-access"

L'acceptation de l'offre vaut acceptation de nos Conditions Générales de Vente et de Garantie et de nos Conditions spéciales de Vente.

Nos Conditions Générales de Vente sont disponibles dans nos catalogues ou sur simple demande. Elles constituent la base de notre offre.

ZAFK



(A) 000226 (K) 000111 (B) 2/2
 (C) 000001231438237 (Z) 010/01

Pos.	Livraison	Désignation	Matériel	Quantité	Prix unitaire	Remise	Total:
		ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ: 0,08 % PAR SEMAINE. En cas d'escompte, seule la TVA correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. A défaut de paiement à l'échéance visée ci-dessus vous serez redevable de plein droit: - des intérêts pour retard au taux de 3 fois le taux légal (art.L441-6 du Code du Commerce). - d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ Nous attirons expressément votre attention sur le fait que la revente et/ou la livraison de biens ou la transmission de services du portefeuille de VIESSMANN peuvent être soumises au droit du commerce extérieur applicable et que certaines transactions peuvent être concernées par des restrictions en matière de contrôle des exportations et de droit des embargos, en particulier mais pas exclusivement en ce qui concerne les restrictions actuelles de l'embargo de l'UE vis-à-vis de la Fédération de Russie (Russie), de la République de Biélorussie (Biélorussie), de la région de Crimée/Sébastopol et des territoires ukrainiens non contrôlés par le gouvernement de l'Ukraine. Pour le maintien illimité de notre relation commerciale, nous supposons que vous respectez toujours les dispositions de contrôle des exportations et d'embargo qui vous sont applicables selon le droit en vigueur et que vous les respectez également intégralement dans le cadre de la revente et/ou de la livraison ultérieure des biens achetés à Viessmann ou de la transmission des services achetés à VIESSMANN. Le vendeur interdit à l'acheteur la réexportation vers la Russie ou la Biélorussie Belarus ou pour une utilisation en Russie ou en Biélorussie. En cas de violation de cette interdiction, l'acheteur est légalement tenu de: - Signaler immédiatement la violation aux autorités dont il relève - Réexaminer sans réserve la relation commerciale avec le vendeur , y compris la possibilité d'une rupture immédiate de la relation commerciale dans son ensemble. L'UE est autorisée à interdire aux sociétés du monde entier de participer aux transactions commerciales avec ses pays membres en les intégrant à sa Liste Noire , conformément à l'Annexe 1 du Règlement Européen Nr 269/2014 Suite au décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022, la facturation électronique devient progressivement obligatoire à partir de cette année 2024. Pour ce faire, nous vous proposons d'adhérer au Factur-X, un système qui vous permet de lire vos factures sous deux formes: PDF et XML. Vous pouvez vous inscrire à ce mode de facturation sur votre compte Pro Access ou en envoyant un e-mail à advfrance@viessmann-climatesolutions.com.					